

Le marché du travail au fil des récessions



Geoffrey Minne
Macroeconomist
National Bank of Belgium

ABSTRACT

The labour market is closely tied to the business cycle, and recessions generally lead to a decrease in labour demand. However, even though recessions have common markers, they have their own characteristics, and the impact on employment varies depending on factors such as the amplitude or the duration of the business cycle, or the cause and the origin of a recession. Temporality is also a specific aspect: there is a time lag between some labour market indicators and the business cycle, and some negative shocks can affect the labour market even after the recovery period. The COVID-19 pandemic has temporarily caused a significant drop in Belgian GDP, but employment has been resilient in the initial phase of the recession and has grown strongly afterward. It is important to note, however, that labour market reactions are often delayed, the economic context remains uncertain, and qualitative changes have emerged during this period.

Ces trois dernières années, le terme « récession économique » a alimenté un nombre croissant de conversations. À titre d'exemple, en mars 2020, il a été recherché 10 fois plus souvent sur Google en Belgique par rapport à mars 2019. Ce terme a connu une forte augmentation de popularité au cours des premier et deuxième trimestres de 2020 (crise sanitaire), ainsi qu'une seconde hausse notable au cours des deuxième et troisième trimestres de 2022 (crise énergétique), atteignant des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis la Grande Récession de 2008. Cependant, il est important de noter que l'intérêt croissant des internautes belges pour ce terme ne constitue pas en soi un indicateur objectif de la présence d'une récession économique.

Une récession n'en est pas une autre

Une récession se caractérise par un ralentissement prolongé et significatif de l'activité économique d'un pays ou d'une région. Une convention couramment utilisée pour qualifier une récession, dite "technique", consiste à se baser sur une diminution du produit intérieur brut (PIB) en volume pendant au moins deux trimestres consécutifs. En ce qui concerne la Belgique, depuis 1995, on peut identifier quatre épisodes de récession technique : en 2002/03 à la suite de l'éclatement de la bulle Internet et des attentats du 11 septembre 2001, en 2008/09 pendant la crise des *subprimes*, en 2012/13 lors de la crise de la dette souveraine, et en 2020 pendant la crise liée au COVID-19. Il convient de noter que l'année 2022, marquée par une forte inflation, n'a pas répondu aux critères d'une récession technique, car selon les statistiques actuelles, la croissance trimestrielle du PIB en volume a certes

ralenti mais n'a pas connu de baisse. Naturellement, d'autres mesures et méthodes statistiques permettent d'évaluer la position dans le cycle conjoncturel. Dans ces mesures alternatives, l'analyse devient multidimensionnelle et repose sur un ensemble plus large de variables macroéconomiques telles que la production industrielle, l'emploi, la confiance des agents économiques, les ventes au détail, etc. La difficulté dans ce cas réside dans la définition de seuils pour les différents indicateurs ou dans l'établissement de critères de décision, ce qui peut être perçu comme étant, d'une certaine manière, arbitraire.

La récession est l'une des quatre phases du cycle conjoncturel (reprise, expansion, ralentissement, et récession), mais il est essentiel de garder à l'esprit que les cycles varient notamment en termes d'amplitude et de durée. Par exemple, la récession de 2020 a été d'une amplitude sans précédent dans l'histoire, le PIB en volume ayant chuté de 14 % en deux trimestres, tandis que la « Grande récession » de 2008/09 avait une amplitude moindre, avec une perte de 4 % sur trois trimestres. La reprise a été particulièrement vigoureuse après la récession liée au COVID-19 : deux ans après le début de la récession technique de 2020, le PIB en volume était 2 % au-dessus de son niveau initial, tandis qu'il était encore en deçà de son niveau initial deux ans après le début de la récession de 2008/09.

Une période de récession ne peut pas se résumer à une baisse du PIB réel ; elle est plus complexe et multifactorielle que la simple diminution d'une statistique agrégée. Dans les faits presque tous les aspects de la vie économique en sont affectés. Généralement d'ailleurs les signes de la récession se retrouve au niveau des différentes composantes de la demande agrégée (qui sont à la base du calcul du PIB en soi), et, souvent conjointement, la consommation des ménages, les investissements des entreprises et exportations nettes se ralentissent, voir même s'amointrissent. L'économie accuse souvent des pertes d'emploi et des faillites d'entreprises alors que le moral des investisseurs est en berne. Les récessions et les crises économiques possèdent souvent des marqueurs macroéconomiques communs (la liste citée ci-dessus n'est pas exhaustive) et certains indicateurs comme les données mensuelles des enquêtes de conjoncture, ou de la production industrielle ont souvent un temps d'avance sur les statistiques trimestrielles des comptes nationaux, ou en d'autres termes, sur le PIB.

La localisation du point névralgique de la crise économique d'un point de vue géographique et le type de la récession affecteront de manière hétérogène les agents économiques. Par exemple, la crise financière de 2008-2009 a d'abord frappé le secteur bancaire, tandis que la crise sanitaire de 2020-2021 a durement touché le secteur de la vente au détail et des services aux personnes. A de nombreux égards, chaque récession peut être considérée comme unique en son genre, ce qui en pousse certains à s'exclamer que « this time is different »¹. Par ailleurs, le type d'emploi, ou les zones géographiques seront affectés de manière différente selon la cause de la récession en question. Par exemple, la crise du COVID-19 a eu un impact économique plus important sur les travailleurs ayant de nombreux contacts interpersonnels, sur les travailleurs moins qualifiés, ainsi que sur les zones urbaines.

¹ "Cette fois, c'est différent" en référence à l'ouvrage de C. Reinhart et K. Rogoff (2011) « This time is different : eight centuries of financial folly »

Jusqu'à présent, la guerre en Ukraine et la hausse des coûts n'ont pas déclenché de récession technique en Belgique dans l'état actuel des statistiques des comptes nationaux². L'inflation a atteint des niveaux particulièrement élevés, mais la production belge a ralenti progressivement sans encore régresser. D'autres pays, tels que l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche, ont connu une récession technique, ce qui témoigne malgré tout de l'instabilité du contexte économique international.

La temporalité joue un rôle central dans la relation entre la conjoncture et le marché du travail

Le marché du travail est partie intégrante de l'économie et en conséquence, il évolue en fonction de la conjoncture économique. La demande de main-d'œuvre est ainsi étroitement liée à la santé des entreprises et aux ventes qu'elles réalisent. L'offre de main-d'œuvre dépend entre autres de la motivation des travailleurs et de leurs perspectives d'emploi et de rémunérations. Le contexte économique peut améliorer ou détériorer l'appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, mais l'incertitude, l'asymétrie d'information ou l'évolution démographique sont autant d'éléments à aussi prendre en compte. À travers ces considérations, il devient évident que la position de l'économie dans le cycle conjoncturel est cruciale pour évaluer l'état du marché du travail. En général, une conjoncture favorable est associée à une création d'emplois plus dynamique, à une augmentation du nombre d'heures travaillées, au recours accru au travail intérimaire, ainsi qu'à une augmentation du nombre de métiers en pénurie de main-d'œuvre. Il y a aussi des catégories de travailleurs et de salaires plus sensibles à la conjoncture économique. Par exemple, le taux de chômage des jeunes réagit davantage aux variations de l'activité économique. Une conjoncture défavorable tend à réduire les embauches, ce qui peut prolonger en moyenne la durée d'accès au premier emploi. De plus, la conjoncture a un impact sur les salaires d'embauche. On observe que la conjonction de ces effets négatifs incite certains jeunes à poursuivre leurs études en attendant des conditions économiques plus favorables.

Chaque récession possède ses caractéristiques distinctes, ce qui signifie que la réactivité du marché du travail varie d'un pays à l'autre, en fonction notamment du degré d'exposition à certains secteurs d'activités ou partenaires économique qui se retrouvent dans l'œil du cyclone de la crise économique en question. Les conséquences sur l'emploi sectoriel de la Grande Récession et celles de la pandémie de COVID-19 ne sont pas comparables à de nombreux égards. À titre d'exemple, le secteur financier était particulièrement exposé lors de la première, tandis qu'il a été moins touché grâce au télétravail lors de la seconde.

La réaction des différentes variables du marché du travail à un choc économique conduisant à une récession varie considérablement. Le facteur « travail » peut être séparé entre le nombre d'individus en emploi (la marge extensive) et le nombre d'heures par individu en emploi (la marge intensive) et il y a potentiellement une forte différence en termes d'évolution conjoncturelle entre ces deux variables. Bien que les marges extensive et intensive soient mécaniquement liées, l'ajustement par

² Les estimations des comptes nationaux trimestriels sont susceptibles d'être révisées et en règle générale, les chiffres ne deviennent définitifs qu'après un horizon d'environ quatre ans.

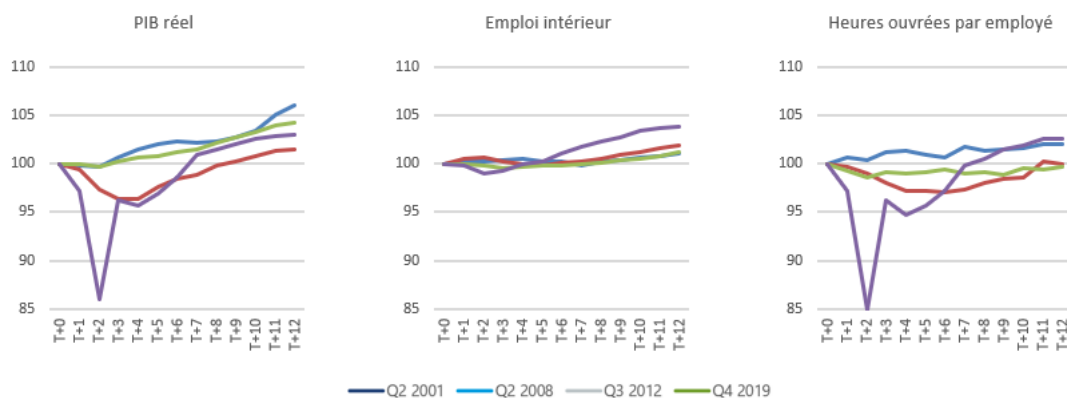
le biais des heures de travail s'avère souvent être une solution plus flexible pour de nombreuses entreprises confrontées à une fluctuation de leur activité. L'emploi intérieur est une variable caractérisée par une grande stabilité au fil du temps, ce qui est encore plus prononcé en Belgique, où le marché du travail est marqué par de fortes rigidités. Quel que soit l'épisode de récession technique observé au cours des trois dernières décennies, l'emploi intérieur n'a diminué que de 1 % ou moins au cours des trimestres qui ont suivi le début de chaque récession.

Les rigidités ne se limitent pas aux contraintes imposées par la réglementation des contrats de travail. En réalité, il existe des rigidités inhérentes à l'offre et à la demande de travail qui entravent ou modèrent leurs mouvements respectifs, en plus de facteurs exogènes à prendre en compte. Du point de vue de la demande de travail, c'est-à-dire du côté des employeurs, disposer d'une main-d'œuvre flexible peut être un atout précieux, notamment lorsque leurs ventes connaissent des fluctuations importantes. Cependant procéder à des ajustements doit s'inscrire dans le cadre légal mais doit aussi tenir compte du fait que le total des heures ouvrées ne forme pas nécessairement un ensemble homogène et malléable à souhait. La législation du travail intègre des protections significatives pour les travailleurs en ce qui concerne les contrats de travail, avec des périodes de préavis prolongées pour les licenciements et des indemnités de licenciement prévues. Les employeurs peuvent également préférer maintenir certaines formes de rigidité pour éviter les coûts de recrutement à long terme ou pour réduire le risque de pénurie de personnel qualifié en cas de reprise économique (en particulier pendant les périodes de reprise économique). Des rigidités proviennent également de l'offre de travail. D'une part, les salariés belges sont caractérisés par une mobilité limitée entre employeurs, secteur d'activité ou contrat de travail. D'autre part, les syndicats dont les adhérents sont majoritairement des travailleurs ont tendance à davantage privilégier la protection et les conditions de travail de l'emploi existant que l'emploi potentiel des demandeurs d'emploi qui pourraient intégrer le marché du travail.

Un élément caractéristique de plusieurs variables liées au marché du travail est probablement leur dimension temporelle. Alors qu'un choc économique conjoncturel peut avoir un impact immédiat sur le sentiment économique ou les échanges internationaux, ses effets sur l'emploi domestique ou le taux de chômage se manifestent avec un certain retard (lag effect), et perdurent dans le temps (scarring effect).

Le taux de chômage est souvent qualifié d'« indicateur retardé », ce qui signifie qu'il change quelque temps après que la variable économique avec laquelle il est corrélé ait changé. Contrairement aux « indicateurs avancés », ces variables ne sont généralement que de piètres prédicteurs d'un retournement conjoncturel. En se basant sur les indices cycliques trimestriels du PIB, de l'emploi domestique, de l'emploi intérimaire et du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, nous pouvons vérifier si la corrélation entre le PIB et les variables du marché du travail varie en fonction du nombre de « lags » introduits, c'est-à-dire l'écart en termes de trimestres entre les séries examinées. La croissance du PIB présente un coefficient de corrélation plus élevé avec la croissance de l'emploi ou du nombre de demandeurs d'emploi lorsqu'un décalage de 2 ou 3 trimestres est pris en compte. En ce qui concerne l'emploi intérimaire, qui offre aux employeurs une plus grande flexibilité pour ajuster leur main-d'œuvre, la corrélation contemporaine est logiquement plus élevée.

Graphique 1 – PIB, emploi et heures ouvrées lors des récessions techniques en Belgique
(indice trimestriel, 100 = niveau d'avant la récession)

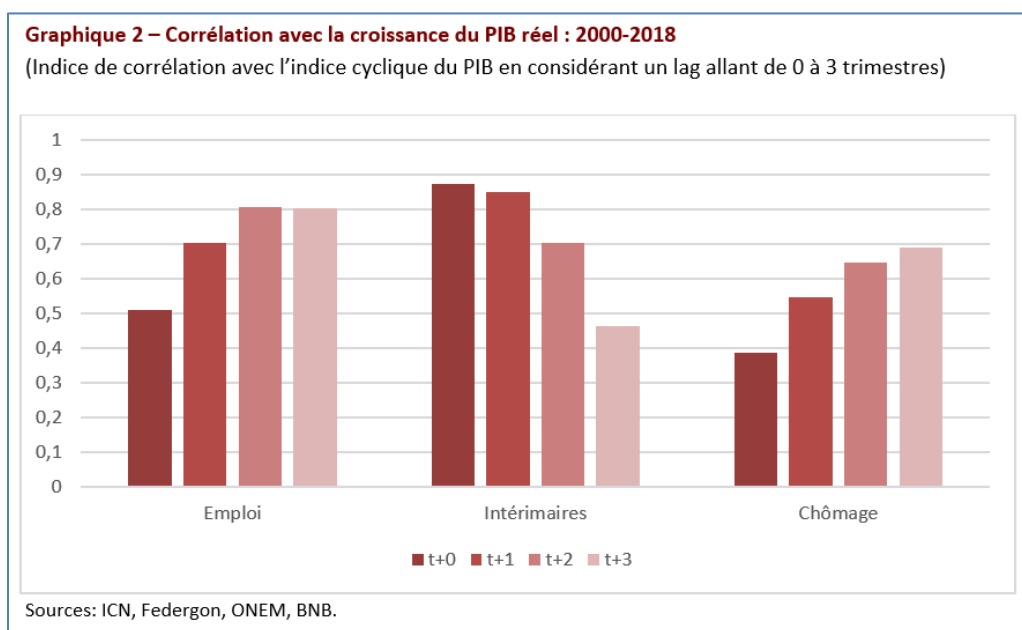


Sources: BNB, ICN, Statbel.

Ajuster le nombre d'employés en réponse aux variations de la demande entraîne des coûts fixes significatifs et une lourdeur administrative. Un employeur peut initialement favoriser une utilisation plus intensive de la main-d'œuvre existante en augmentant le nombre d'heures de travail des employés ou en ayant recours au travail intérimaire ou étudiant. De plus, l'incertitude quant à la nature temporaire ou permanente d'une augmentation de la demande peut entraîner un délai avant d'entamer les procédures de recrutement qui prennent elles-mêmes du temps avant de procéder aux nouvelles embauches. En cas de baisse de la demande, les entreprises ont tendance à conserver les employés plus expérimentés ou productifs, en utilisant les possibilités de chômage temporaire. En outre, le décalage entre la variation de la demande et l'évolution « statistique » du nombre de salariés peut également s'expliquer par le fait qu'il faut parfois plusieurs mois pour trouver des candidats appropriés en raison des procédures de recrutement, ou pour licencier du personnel en raison des délais de préavis applicables dans certains cas.

Un second aspect de la dimension temporelle réside dans les effets à long terme d'une récession ou d'un choc économique négatif, qui peuvent rendre, par exemple, une augmentation du chômage persistante dans le temps. Ce phénomène est souvent appelé l'hystérèse du chômage qui se traduit par une transformation du chômage à court terme en chômage à long terme. Plusieurs mécanismes contribuent à expliquer ce phénomène. Premièrement, le capital humain peut se déprécier lors d'une période prolongée de chômage et le retour à l'emploi peut être entravé par la démotivation ou l'obsolescence de certaines compétences. Deuxièmement, la théorie des « insiders » avance que les syndicats ou les employés qui conservent leur emploi au cours d'une récession vont, lors de la reprise, davantage vouloir mettre l'accent sur la protection de leur emploi et l'augmentation de leur rémunération plutôt que l'embauche de nouveaux employés. Enfin, il est également possible qu'une entreprise accorde plus d'importance aux investissements en capital physique qu'en capital humain pendant la reprise économique, en raison de la mise au rebut de certains moyens de production pendant une période prolongée de ralentissement économique. En Belgique, en 2022, 42% des demandeurs d'emploi l'étaient depuis plus de deux ans. Bien que cela ne soit pas systématiquement

imputable à une récession, la diminution de l'employabilité au fil du temps peut jouer un rôle important dans cette situation.



Au cours de la récession liée à la pandémie, l'emploi s'est montré solide et le chômage faible eu égard à l'amplitude du choc sur le PIB réel

La pandémie et les mesures prises en vue de l'endiguer ont entraîné une baisse du PIB réel de 14 % au cours du premier semestre de 2020. Cette baisse s'est principalement reflétée dans le nombre d'heures travaillées, en grande partie en raison des restrictions qui ont empêché de nombreux travailleurs d'exercer leur activité. En ce qui concerne l'emploi intérieur, le recours au chômage temporaire a permis à de nombreux employeurs de maintenir leurs effectifs tout en réduisant les coûts financiers pour l'entreprise. Comme lors des récessions précédentes, l'emploi intérieur est resté très stable pendant la phase initiale de la récession. Au contraire, la phase de reprise économique a été caractérisée par une croissance de l'emploi plus dynamique que lors des crises précédentes.

La reprise économique post-COVID-19 a même eu pour effet notable d'attiser le problème des pénuries de travailleurs. Le taux de vacance de l'emploi - le nombre d'emplois vacants par rapport au nombre total d'emplois vacants et occupés - a ainsi culminé à 5% au second trimestre de 2022. Le niveau est structurellement plus élevé en Belgique qu'en UE mais la conjoncture économique a, en sus, généré un pic temporaire. Certains secteurs d'activités qui avaient été durement touchés par les restrictions en lien avec la pandémie ont simultanément connu une forte reprise de leurs ventes et la réorientation professionnelle d'une partie de leurs employés. Ce goulet d'étranglement a limité (et limite encore à l'heure actuelle) la capacité de production de nombreuses entreprises.

Naturellement la problématique des pénuries de travailleurs qualifiés ne peut se résumer à un phénomène conjoncturel. Des facteurs structurels tels que l'inadéquation des compétences, les conditions de travail difficiles, la digitalisation rapide et le vieillissement de la population sont également en jeu. Étant donné que la plupart des professions en pénurie étaient déjà identifiées en 2019, il est probable que l'aspect structurel soit prédominant.

En 2022, la guerre en Ukraine et l'augmentation des coûts ont certes eu un impact significatif sur le PIB nominal mais n'ont, dans l'état actuel des statistiques des comptes nationaux, pas abouti à une baisse du PIB réel. Il n'y a donc pas de récession technique au moment de l'écriture de cet article et tant au niveau de l'amplitude du cycle que de la nature du ralentissement économique, la situation n'est pas comparable à la crise du COVID-19. Entre le 1er octobre 2022 et le 31 mars 2023, même si les entreprises pouvaient recourir au chômage économique en raison de la crise de l'énergie, l'utilisation de ce système s'est révélée extrêmement limitée. De plus, la croissance de l'emploi intérieur s'est avérée relativement dynamique entre 2020 et 2022, enregistrant une progression moyenne comparable à ce qui avait été observé entre 2015 et 2019, une période considérée à l'époque comme particulièrement propice à la création d'emplois. En termes de création d'emplois, le record historique belge a été battu successivement en 2021 et 2022, avec respectivement 90 000 et 100 000 emplois nets créés.

En définitive, la période récente a été caractérisée par de fortes oscillations de la croissance de variables macroéconomiques clés telles que celles des comptes nationaux ou des indices des prix à la consommation. Malgré l'ampleur exceptionnelle de ces fluctuations, l'emploi intérieur est resté très stable, en partie grâce aux politiques économiques mises en œuvre et du fait des rigidités du marché du travail. Cependant, il convient de noter que les effets de l'instabilité économique peuvent mettre du temps à se manifester, et on ne peut pas exclure que les effets de la forte hausse des coûts des facteurs de production et de la perte de compétitivité des entreprises belges qui en a résulté (si elle devait s'avérer permanente) se fassent sentir sur le marché du travail, mais avec un certain retard.